

**Pas à pas vers
la réussite!**

Bienvenue à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret

Bienvenue à votre enfant qui fréquente maintenant notre école.

Saint-Antoine-Marie-Claret est :

- une école de quartier multiethnique où il fait bon vivre.
- un environnement agréable.
- une volonté de fournir une éducation de qualité dans le respect de tous et l'harmonie.
- un personnel compétent et accueillant.
- une préoccupation importante pour le respect de l'environnement.

En septembre 2012, nous compterons environ 280 élèves et 40 membres du personnel.

Notre slogan est : Pas à pas vers la réussite !

Pour une deuxième année consécutive, nous vivons des activités stimulantes sous le thème des sports.

Les orientations de notre projet éducatif

Volet lecture :

Développer chez l'élève une plus grande maîtrise de la lecture.

Volet motivation :

Développer chez les élèves le sentiment d'appartenance face à l'école.

Nous vous invitons à consulter notre site internet www2.csdm.qc.ca/SAMC afin d'y trouver plusieurs informations pertinentes sur le fonctionnement et les activités de l'école.

Au plaisir de faire équipe avec vous!

L'équipe de l'école Saint-Antoine-Marie-Claret

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Horaire pour les élèves du primaire (1^{er}, 2^e et 3^e cycle)

	matin	après-midi
Surveillance dans la cour	07h53	12h59
Entrée des élèves	08h03	13h04
Début des cours	08h07	13h06
Récréation	09h59	14h02
Entrée des élèves	10h14	14h17
Début des cours	10h16	14h19
Fin des cours	11h44	15h13

Les élèves doivent se présenter dans la cour seulement à partir du début des surveillances, soit à 07h53 et à 12h59. À ce moment, ils doivent entrer dans la cour immédiatement. Durant la période du dîner, ainsi que de 15h13 à 18h00, la cour de l'école est strictement réservée aux enfants du service de garde.

1.2 Horaire pour les élèves du préscolaire (maternelle 5 ans)

	matin	après-midi
Accueil et prise des rangs	08h40	12h39
Entrée des élèves	08h45	12h44
Fin des activités	11h19	14h57

2. Allées et venues

La cour d'école est réservée aux enfants et au personnel de l'école. Ceci nous permet d'assurer une meilleure sécurité des élèves. Lorsque vous venez conduire ou chercher votre enfant dans la cour, nous vous demandons de demeurer sur le trottoir près de la clôture de la cour de l'école.

Les parents et les visiteurs doivent se présenter au secrétariat pour annoncer leur présence. Les portes arrière sont réservées aux entrées et aux sorties des élèves. Pour circuler dans l'école, il est obligatoire d'obtenir, au préalable, l'autorisation d'un membre du personnel.

Pour des raisons de sécurité, il est fortement recommandé d'éviter le flânage dans le parc ou sur la rue avant ou après les heures de classes. Sur le chemin de l'école, il est recommandé d'utiliser les rues corridors. Il est important de traverser au coin des rues ou aux traverses pour piétons et de respecter la brigadière.

Les parents qui viennent chercher et reconduire leur(s) enfant(s) en voiture doivent respecter les traverses de piétons, ne pas stationner en double et **éviter de faire fonctionner leur moteur s'ils sont arrêtés.**

3. Absences

- a) Pour toute absence prévue, le titulaire doit en être informé par une note à l'agenda ou un billet signé des parents.

- b) **Pour toute absence, les parents doivent téléphoner au secrétariat de l'école: au 596-5435 poste 0 le matin, avant 8h00 et l'après-midi, avant 13h00.**
- c) Pour toute absence non motivée, la secrétaire de l'école téléphonera à la maison afin d'en connaître la raison.

IL EST ESSENTIEL D'AVISER LE SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE DE TOUT CHANGEMENT DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET D'ADRESSE.

4. Absences pour raisons personnelles (voyage ou autres)

Tout parent qui décide de faire manquer du temps de classe à son enfant pour des raisons personnelles ne doit pas s'attendre à ce que les enseignants fournissent du travail à l'enfant durant son absence. De plus, pour les examens obligatoires du MELS et de la CSDM, les absences non motivées entraîneront la note « 0 » au bulletin.

5. Retards

L'élève qui arrive en retard doit présenter, au secrétariat, une note explicative à l'agenda pour motiver son retard. Les parents peuvent également contacter la secrétaire pour la faire. Dans le cas d'un retard non motivé, une estampe sera apposée dans l'agenda pour informer les parents de la date et l'heure de ce retard. Dans tous les cas, un billet de retard signé par la secrétaire sera remis à l'élève qui devra le donner à son titulaire.

Trois retards **non motivés (dans le même mois)** obligeront l'élève à rester en retenue après l'école. Six retards **non motivés (dans le même mois)** auront pour conséquence une rencontre avec la direction et une présence de l'enfant lors d'une journée pédagogique. Dans les deux cas, les parents seront avisés à l'avance.

6. Rendez-vous, maladie, accident

Tout départ avant la fin des cours doit être justifié par écrit au titulaire. Nous demandons aux parents de privilégier les rendez-vous après les heures de classe ou lors des journées pédagogiques.

Si un enfant est malade ou blessé, il doit se présenter au secrétariat afin de recevoir les premiers soins. S'il devait quitter l'école ou en cas d'accident sérieux, les parents seraient contactés par téléphone. Il est donc nécessaire de toujours pouvoir rejoindre les parents à la maison, au travail ou à un numéro d'urgence. SVP pensez à nous transmettre vos nouveaux numéros si des changements surviennent au cours de l'année.

7. Communications avec les parents

a) Rendez-vous

Nous vous demandons de toujours prendre un rendez-vous pour rencontrer la direction ou un membre du personnel de l'école. Durant les heures de cours, le personnel enseignant se doit d'être en classe et ne peut être disponible pour des rencontres imprévues.

b) Départ définitif de l'école

Si votre enfant quitte l'école en cours d'année, vous devez signaler ce départ quelques jours à l'avance et vous présenter au secrétariat pour signer l'avis de départ. Il est cependant important d'avertir la responsable du service de garde, au moins 2 semaines avant votre départ, sinon des frais seront à payer.

8. Urgence

Si l'école se voyait dans l'obligation de fermer plus tôt que prévu à cause de problèmes majeurs (panne d'électricité, bris de conduite d'eau, incendie, etc.), le personnel se chargera de relocaliser les élèves (probablement au sous-sol de l'église) et d'informer les parents.

9. Éducation physique

Les espadrilles sont obligatoires pour les cours d'éducation physique. Le port d'un short ou d'un bermuda et d'un chandail à manches courtes sont fortement recommandés. Si un élève doit être dispensé d'un cours pour des raisons médicales, il doit présenter une note à l'agenda ou un billet signé par ses parents.

10. Objets personnels

Nous demandons aux parents de bien identifier les effets personnels de leur enfant afin de l'aider à les retrouver rapidement. Une boîte est placée près du local de musique pour recueillir les objets perdus. En aucun cas, l'école ne peut être responsable d'objets perdus ou volés.

11. Bibliothèque

Lorsqu'un élève emprunte des livres à la bibliothèque, il en est responsable. Il doit les rapporter pour avoir le droit d'en sortir de nouveaux. S'il perd ou brise un livre, un montant d'argent sera réclamé à ses parents pour nous permettre de le remplacer. Les parents bénévoles qui prêtent, rangent et réparent les volumes ont droit au même respect que les membres du personnel.

12. Cour d'école

Dans la cour d'école, chaque élève doit jouer dans les aires de jeux attribuées à sa classe et pratiquer les activités autorisées par le personnel. Au jeu, les enfants doivent favoriser la bonne entente par une attitude positive.

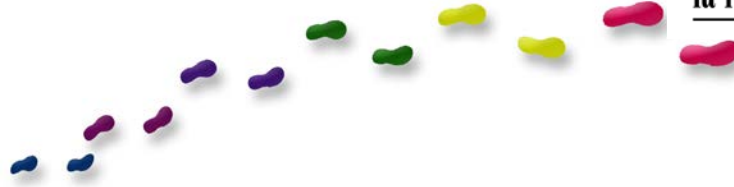
Il est défendu de circuler en patins à roues alignées, en rouli-roulant ou à bicyclette dans la cour d'école. Seul le matériel de jeu fourni par l'école est permis.

13. Déclenchement d'une fausse alarme d'incendie

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables des frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.



Pas à pas vers
la réussite!



Rappel important

Circulation des adultes dans l'école et sur la cour de récréation

Chers parents,

Nous avons besoin de votre collaboration pour que votre enfant évolue dans un milieu sécuritaire. Nous vous demandons de **ne jamais circuler dans l'école sans autorisation.** Si vous désirez parler au titulaire de votre enfant, vous pouvez :

1. Écrire votre message dans l'agenda de votre enfant (un espace est réservé à cet effet).
2. Communiquer au numéro 514 596-5435 et laisser un message, le titulaire vous rappellera dès que possible.
3. Vous présenter au secrétariat de l'école, notre secrétaire se fera un plaisir de transmettre votre message à l'enseignant.

Le **service de garde** est situé au sous-sol de l'école. Si vous avez besoin de communiquer avec la responsable, madame Sylvie Soulière, vous devez composer le 514 596-5439 et elle vous rappellera dès qu'elle sera disponible.

L'entrée du **service de garde de l'école** est située côté nord de l'entrée principale. **Si votre enfant est en retard, vous devez passer par la porte du secrétariat et vous identifier à la secrétaire.**

La cour d'école est un lieu réservé aux élèves et aux surveillants. La surveillance requiert toute l'attention du responsable qui est sur la cour. Par mesure de sécurité, nous vous demandons de rester à **L'EXTÉRIEUR DE LA COUR** lorsque vous venez chercher votre enfant après l'école.

Merci de votre précieuse collaboration.

Nancy Riendeau
Directrice